

SMICTOM CENTRE OUEST
35290 SAINT MEEN LE GRAND

Objet : Lancement d'un Marché de Fourniture de bacs roulants destinés à la collecte des déchets et de pièces détachées

Le marché de fourniture de bacs destinés à la collecte des déchets résiduels et recyclables, fourniture de pièces détachées et de colonnes d'apport volontaire et confié le 15 mai 2015 à la société PLASTIC OMNIUM de Levallois Perret arrivera à échéance le 14 mai 2020.

Le Bureau propose de lancer un nouvel appel d'offres relatif à la fourniture de bacs roulants destinés à la collecte des déchets résiduels, collecte sélective et de pièces détachées.

La fourniture de colonnes à verre, estimée à une quinzaine de colonnes par an sera traitée en dehors de ce marché.

Le futur marché aurait ainsi les caractéristiques suivantes :

- Objet : Fourniture de bacs roulants destinés à la collecte des déchets résiduels, collecte sélective et de pièces détachées
- Durée : période initiale de 36 mois,
- Reconduction : reconductible 2 fois par période de 12 mois supplémentaires,
- Montant : le montant maximum sur 60 mois estimé est de 425 000 € HT

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité :

☞ décide de lancer un nouvel appel d'offres pour la fourniture de bacs roulants destinés à la collecte des déchets résiduels, collecte sélective et de pièces détachées

☞ autorise le président ou le vice-président délégué à signer toutes pièces administratives relatives à cette décision.

Pour extrait conforme
Fait à St Méen le Grand, le 08 octobre 2019

Le Président,
Philippe CHEVREL



Syndicat Mixte Intercommunal pour la Collecte et le Traitement des Ordures Ménagères de la Région Centre-Ouest de l'Ille et Vilaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille dix-neuf, le mardi 8 octobre à 9h00, le Comité Syndical, convoqué en Comité Syndical ordinaire le 23 septembre 2019 s'est réuni à la salle polyvalente de ST ONEN LA CHAPELLE, sous la présidence de Monsieur Philippe CHEVREL.

Dinan Agglomération :

Présents : M BERTRAND M CHEVALIER M DUROT M GOHEL Mme GUILLEMOT M MAILLARD M ODYE M TEXIER

Ont donné pouvoir : Mme BERHAULT à Mme GUILLEMOT, M DELAROCHE à M. GOHEL

Ploërmel Communauté :

Présents : M BOUESNARD Mme BRAJEUL M BUOT M CHANGEUR M COUDE M DORE M DORE M EON Mme GUILLOTIN Mme HOMO M HOSPOD M JALLU M LEMAZURIER Mme MORIN M PINCON M RAULO M RICHARD

Ont donné pouvoir : M BOURNE à M DORE

Communauté de Communes de l'Oust à Brocéliande :

Présents : M ANÉ M BECKER M HAMERY Mme KERFERS M LE SAUX

Ont donné pouvoir : M BRULE à M. ANE, Mme CHEREL à M KERFERS, M DASCIER à M MULLER, M DROUGARD à M HAMERY, M MARTIN à M OUVRARD

Brocéliande Communauté:

Présents : M ALBERT M CHARLET Mme DAVID Mme DOUTE-BOUTON M DUAULT M ETHORÉ Mme GUILLARD M HERVAULT M PERRICHOT Mme PIEDERRIERE M PIEL Mme RENOU Mme VERDON

Ont donné pouvoir : M GUERMOND à Mme GUILLARD, M LERAY à M PIEL, M THOMAS à M CHARLET

Communauté de Communes de St Méen - Montauban :

Présents : M ALLEE M BASTARDIEM BESNARD M BRIAND M BRIANTAIS M DAUGAN M DELALANDE Mme FRAPPIN M GEORGEAULT M GLOTIN M GORRE M GUINARD Mme LECOMTE M LEROY M LEVREL M OMNES M RABAJOIE M TRUTIN M UDIN

Ont donné pouvoir : M BOHANNE à M.CHEVREL, M LUCE à M GUINARD, Mme ROLLAND à M. DELALANDE, Mme ROUVRAY-GABOREL à M GLOTIN

Montfort sur Meu Communauté :

Présents : M BROUAZIN M COLLET M DANIEL M DELAMARRE M DENEUVE Mme EMAURY M GIBIER M LEMOINE Mme PRUDOR M RALLE M REPESSE Mme ROUAULT

Ont donné pouvoir : M AUFRAY à M DELAMARRE, Mme CLAVIER à Mme ROUAULT Mme GANDIN à Mme PRUDOR, M RONSIN à M. BROUAZIN

Loudéac Communauté:

Présents : M CARON Mme PERQUIS M PERTUISEL M PICHOT

Ont donné pouvoir : /

Etaient excusés : /

Assistaient également à la réunion : Monsieur LABBE, M ZILLIOX (DGS)

M. PERTUISEL est élu secrétaire de séance.

Séance close à 11h40

Syndicat Mixte Intercommunal pour la Collecte et le Traitement des Ordures Ménagères de la Région Centre-Ouest de l'Ille et Vilaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille dix-neuf, le mardi 8 octobre à 9h00, le Comité Syndical, convoqué en Comité Syndical ordinaire le 23 septembre 2019 s'est réuni à la salle polyvalente de ST ONEN LA CHAPELLE, sous la présidence de Monsieur Philippe CHEVREL.

Dinan Agglomération :

Présents : M BERTRAND M CHEVALIER M DUROT M GOHEL Mme GUILLEMOT M MAILLARD M ODYE M TEXIER

Ont donné pouvoir : Mme BERHAULT à Mme GUILLEMOT, M DELAROCHE à M. GOHEL

Ploërmel Communauté :

Présents : M BOUESNARD Mme BRAJEUL M BUOT M CHANGEUR M COUDE M DORE M DORE M EON Mme GUILLOTIN Mme HOMO M HOSPOD M JALLU M LEMAZURIER Mme MORIN M PINCON M RAULO M RICHARD

Ont donné pouvoir : M BOURNE à M DORE

Communauté de Communes de l'Oust à Brocéliande :

Présents : M ANÉ M BECKER M HAMERY Mme KERFERS M LE SAUX

Ont donné pouvoir : M BRULE à M. ANE, Mme CHEREL à M KERFERS, M DASCIER à M MULLER, M DROUGARD à M HAMERY, M MARTIN à M OUVRARD

Brocéliande Communauté:

Présents : M ALBERT M CHARLET Mme DAVID Mme DOUTE-BOUTON M DUAULT M ETHORÉ Mme GUILLARD M HERVAULT M PERRICHOT Mme PIEDERRIERE M PIEL Mme RENOU Mme VERDON

Ont donné pouvoir : M GUERMOND à Mme GUILLARD, M LERAY à M PIEL, M THOMAS à M CHARLET

Communauté de Communes de St Méen - Montauban :

Présents : M ALLEE M BASTARDIE M BESNARD M BRIAND M BRIANTAIS M DAUGAN M DELALANDE Mme FRAPPIN M GEORGEAULT M GLOTIN M HORRE M GUINARD Mme LECOMTE M LEROY M LEVREL M OMNES M RABAJOIE M TRUTIN M UDIN

Ont donné pouvoir : M BOHANNE à M.CHEVREL, M LUCE à M GUINARD, Mme ROLLAND à M. DELALANDE, Mme ROUVRAY-GABOREL à M GLOTIN

Montfort sur Meu Communauté :

Présents : M BROUAZIN M COLLET M DANIEL M DELAMARRE M DENEUVE Mme EMAURY M GIBIER M LEMOINE Mme PRUDOR M RALLE M REPESSE Mme ROUAULT

Ont donné pouvoir : M AUFRAY à M DELAMARRE, Mme CLAVIER à Mme ROUAULT Mme GANDIN à Mme PRUDOR, M RONSIN à M. BROUAZIN

Loudéac Communauté Bretagne Centre:

Présents : M CARON Mme PERQUIS M PERTUISEL M PICHOT

Ont donné pouvoir : /

Etaient excusés : /

Assistaient également à la réunion : Monsieur LABBE, M ZILLIOX (DGS)

M. PERTUISEL est élu secrétaire de séance.

Séance close à 11h40

SMICTOM CENTRE OUEST
 35290 SAINT MEEN LE GRAND

Objet : convention Ecomobilier 2019-2023

Suite aux différents échanges intervenus au niveau national entre les pouvoirs publics et Ecomobilier, une nouvelle convention type pour la période 2019-2023 a été produite par l'éco organisme.

Un système d'incitation au remplissage des bennes installées en déchèteries a été défini avec une modulation du soutien variable en fonction du remplissage des bennes, selon la grille ci-dessous:

Enlèvement	Tonnage des DEA à l'enlèvement du contenant	Tarif à l'enlèvement Te				
		Tarif 2019	Tarif 2020	Tarif 2021	Tarif 2022	Tarif 2023
Enlèvement conforme au 2.1.2.2 et au 2.1.3.2*	0 ≤ t < 1,0	20,00 €/t	5,00 €/t	A définir par le comité de concertation avec les représentants en application de la méthodologie indiquée ci-après	A définir par le comité de concertation avec les représentants en application de la méthodologie indiquée ci-après	A définir par le comité de concertation avec les représentants en application de la méthodologie indiquée ci-après
	1,0 ≤ t < 1,1		8,00 €/t			
	1,1 ≤ t < 1,2					
	1,2 ≤ t < 1,3					
	1,3 ≤ t < 1,4		10,00 €/t			
	1,4 ≤ t < 1,5					
	1,5 ≤ t < 1,6					
	1,6 ≤ t < 1,7		15,00 €/t			
	1,7 ≤ t < 1,8		17,00 €/t			
	1,8 ≤ t < 1,9		19,00 €/t			
	1,9 ≤ t < 2,0		20,00 €/t			
	2,0 ≤ t < 2,1					
	2,1 ≤ t < 2,2					
	2,2 ≤ t < 2,3					
	2,3 ≤ t < 2,4					
	2,4 ≤ t < 2,5					
	2,5 ≤ t < 2,6		21,00 €/t			
	2,6 ≤ t < 2,7					
2,7 ≤ t < 2,8						
2,8 ≤ t < 2,9						
2,9 ≤ t < 3,0						
3,0 ≤ t	23,00 €/t					
Enlèvement non conforme aux ii et iii 2.1.2.2, signalé par un dysfonctionnement par l'opérateur et validé par Eco-mobilier		0 €/t	0 €/t	0 €/t	0 €/t	0 €/t
Enlèvement non conforme au 2.1.3.2 signalé par un dysfonctionnement par la Collectivité (cf. 2.4 de l'annexe 2) et validé par Eco-mobilier		20 €/t	20 €/t	20 €/t	20 €/t	20 €/t

Pour maintenir une recette équivalente, il faudra donc viser en 2020 un remplissage des bennes compris entre 2,0 tonnes et 2,3 tonnes, sachant que les opérations de packmatage ne sont pas autorisées.

Ces objectifs de remplissage des bennes seront révisés chaque année.

Ce nouveau système entrera en phase opérationnelle uniquement à compter du 1er janvier 2020.
Il est nécessaire de signer cette convention avant le 31 décembre 2019 pour pouvoir pour bénéficier de la rétroactivité des soutiens sur l'ensemble de l'année 2019.

Le Bureau a émis un avis favorable à cette convention

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité :

- ☞ approuve la nouvelle convention avec Ecomobilier du 01/01/2019 jusqu'au 31/12/2023 et notamment la grille de soutien présentée en annexe 3.2 reprise ci-dessus
- ☞ autorise le Président ou le vice-président délégué à signer toutes pièces administratives afférentes à cette décision.

Pour extrait conforme
Fait à St Méen le Grand, le 08 octobre 2019



Le Président,

Philippe CHEVREL

DELIBERATION
N° 2019 / 55

Envoyé en préfecture le 10/10/2019

Reçu en préfecture le 10/10/2019

Affiché le

ID : 035-253500995-20191008-D_2019_55-DE

Syndicat Mixte Intercommunal pour la Collecte et le Traitement des Ordures Ménagères de la Région Centre-Ouest de l'Ille et Vilaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille dix-neuf, le mardi 8 octobre à 9h00, le Comité Syndical, convoqué en Comité Syndical ordinaire le 23 septembre 2019 s'est réuni à la salle polyvalente de ST ONEN LA CHAPELLE, sous la présidence de Monsieur Philippe CHEVREL.

Dinan Agglomération :

Présents : M BERTRAND M CHEVALIER M DUROT M GOHEL Mme GUILLEMOT M MAILLARD M ODYE M TEXIER

Ont donné pouvoir : Mme BERHAULT à Mme GUILLEMOT, M DELAROCHE à M. GOHEL

Ploërmel Communauté :

Présents : M BOUESNARD Mme BRAJEUL M BUOT M CHANGEUR M COUDE M DORE M DORE M EON Mme GUILLOTIN Mme HOMO M HOSPOD M JALLU M LEMAZURIER Mme MORIN M PINCON M RAULO M RICHARD

Ont donné pouvoir : M BOURNE à M DORE

Communauté de Communes de l'Oust à Brocéliande :

Présents : M ANÉ M BECKER M HAMERY Mme KERFERS M LE SAUX

Ont donné pouvoir : M BRULE à M. ANE, Mme CHEREL à M KERFERS, M DASCIER à M MULLER, M DROUGARD à M HAMERY, M MARTIN à M OUVRARD

Brocéliande Communauté:

Présents : M ALBERT M CHARLET Mme DAVID Mme DOUTE-BOUTON M DUAULT M ETHORÉ Mme GUILLARD M HERVAULT M PERRICHOT Mme PIEDERRIERE M PIEL Mme RENOU Mme VERDON

Ont donné pouvoir : M GUERMOND à Mme GUILLARD, M LERAY à M PIEL, M THOMAS à M CHARLET

Communauté de Communes de St Méen - Montauban :

Présents : M ALLEE M BASTARDIEM BESNARD M BRIAND M BRIANTAIS M DAUGAN M DELALANDE Mme FRAPPIN M GEORGEAULT M GLOTIN M GORRE M GUINARD Mme LECOMTE M LEROY M LEVREL M OMNES M RABAJOIE M TRUTIN M UDIN

Ont donné pouvoir : M BOHANNE à M.CHEVREL, M LUCE à M GUINARD, Mme ROLLAND à M. DELALANDE, Mme ROUVRAY-GABOREL à M GLOTIN

Montfort sur Meu Communauté :

Présents : M BROUAZIN M COLLET M DANIEL M DELAMARRE M DENEUVE Mme EMAURY M GIBIER M LEMOINE Mme PRUDOR M RALLE M REPESSE Mme ROUAULT

Ont donné pouvoir : M AUFRAY à M DELAMARRE, Mme CLAVIER à Mme ROUAULT Mme GANDIN à Mme PRUDOR, M RONSIN à M. BROUAZIN

Loudéac Communauté Bretagne Centre:

Présents : M CARON Mme PERQUIS M PERTUISEL M PICHOT

Ont donné pouvoir : /

Etaient excusés : /

Assistaient également à la réunion : Monsieur LABBE, M ZILLIOX (DGS)

M. PERTUISEL est élu secrétaire de séance.

Séance close à 11h40

SMICTOM CENTRE OUEST
 35290 SAINT MEEN LE GRAND

Objet : Convention de coopération avec le SMPRB 2019-2022

Suite à la délibération 2018-10 du 27 mars 2018, le SMICTOM Centre Ouest et le Syndicat Mixte des Pays de Rance et de la Baie (SMPRB) ont signé un premier partenariat sur une durée de 18 mois afin d'optimiser les outils de traitement dont ils disposent, par le biais d'une convention de coopération.

Le principe de la convention est que le SMICTOM Centre Ouest traite des OM du SMPRB sur le site de Gael et qu'en contrepartie le SMPRB incinère en quantité égale les refus du SMICTOM Centre Ouest sur l'UVE de Taden.

Ce partenariat s'est révélé être très positif pour les deux parties, et il est proposé de le poursuivre pour une durée d'un an renouvelable deux fois un an dans le cadre de la présente convention. Le SMPRB a délibéré pour modifier la structure de ses tarifs :

	Tonnages 2018	PU €HT 2019/tonne	Total annuel €HT
MODULE SOCLE (Forfait annuel)	1347,04	4,84	6 519,67

Le module socle évolue chaque année en fonction des tonnages réels de l'année N-1

MODULE UVE	PU €HT 2019/tonne
part fixe	27,845
part variable	53,496
TAXE Communale	1,36
TGAP	3,01
TOTAL variable	85,711

La facturation émise par le SMICTOM Centre Ouest évoluera également pour passer de 80,00€HT/ tonne à 81,36 € HT/tonne. Les autres termes demeurent inchangés.

Le projet de nouvelle convention de coopération est établi à partir du 1^{er} novembre 2019 pour une durée de un an reconductible deux fois un an, soit jusqu'à trois ans au total.

Le Bureau a émis un avis favorable à cette convention.

Le comité syndical est appelé à délibérer sur cette convention et autoriser le président à signer l'acte.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

☞ adopte la convention de coopération avec le Syndicat SMPRB, telle que précisée ci-dessus, avec les conditions financières suivantes :

- traitement des ordures ménagères du SMPRB par le SMICTOM : 81,36 € HT/tonne
- transport des ordures ménagères et des refus pris en charge par le SMPRB.
- traitement des refus de compostage du SMICTOM par le SMPRB selon grille ci-dessous :

	Tonnages 2018	PU €HT 2019/tonne	Total annuel €HT
MODULE SOCLE (For annuel)	1347,04	4,84	6 519,67

Le module socle évolue chaque année en fonction des tonnages réels de l'année N-1

MODULE UVE	PU €HT 2019/tonne
part fixe	27,845
part variable	53,496
TAXE Communale	1,36
TGAP	3,01
TOTAL variable	85,711

☞ d'autoriser le Président ou le vice-président délégué à signer toutes pièces administratives afférentes à cette décision.

Pour extrait conforme
 Fait à St Méen le Grand, le 08 octobre 2019



**DELIBERATION N°
 2019/56**

Envoyé en préfecture le 10/10/2019

Reçu en préfecture le 10/10/2019

Affiché le

ID : 035-253500995-20191008-D_2019_56-DE

Syndicat Mixte Intercommunal pour la Collecte et le Traitement des Ordures Ménagères de la Région Centre-Ouest de l'Ille et Vilaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille dix-neuf, le mardi 8 octobre à 9h00, le Comité Syndical, convoqué en Comité Syndical ordinaire le 23 septembre 2019 s'est réuni à la salle polyvalente de ST ONEN LA CHAPELLE, sous la présidence de Monsieur Philippe CHEVREL.

Dinan Agglomération :

Présents : M BERTRAND M CHEVALIER M DUROT M GOHEL Mme GUILLEMOT M MAILLARD M ODYE M TEXIER

Ont donné pouvoir : Mme BERHAULT à Mme GUILLEMOT, M DELAROCHE à M. GOHEL

Ploërmel Communauté :

Présents : M BOUESNARD Mme BRAJEUL M BUOT M CHANGEUR M COUDE M DORE M DORE M EON Mme GUILLOTIN Mme HOMO M HOSPOD M JALLU M LEMAZURIER Mme MORIN M PINCON M RAULO M RICHARD

Ont donné pouvoir : M BOURNE à M DORE

Communauté de Communes de l'Oust à Brocéliande :

Présents : M ANÉ M BECKER M HAMERY Mme KERFERS M LE SAUX

Ont donné pouvoir : M BRÛLE à M. ANE, Mme CHEREL à M KERFERS, M DASCIER à M MULLER, M DROUGARD à M HAMERY, M MARTIN à M OUVRARD

Brocéliande Communauté:

Présents : M ALBERT M CHARLET Mme DAVID Mme DOUTE-BOUTON M DUAULT M ETHORÉ Mme GUILLARD M HERVAULT M PERRICHOT Mme PIEDERRIERE M PIEL Mme RENOU Mme VERDON

Ont donné pouvoir : M GUERMOND à Mme GUILLARD, M LERAY à M PIEL, M THOMAS à M CHARLET

Communauté de Communes de St Méen - Montauban :

Présents : M ALLEE M BASTARDIEM BESNARD M BRIAND M BRIANTAIS M DAUGAN M DELALANDE Mme FRAPPIN M GEORGEAULT M GLOTIN M HORRE M GUINARD Mme LECOMTE M LEROY M LEVREL M OMNES M RABAJOIE M TRUTIN M UDIN

Ont donné pouvoir : M BOHANNE à M.CHEVREL, M LUCE à M GUINARD, Mme ROLLAND à M. DELALANDE, Mme ROUVRAY-GABOREL à M GLOTIN

Montfort sur Meu Communauté :

Présents : M BROUAZIN M COLLET M DANIEL M DELAMARRE M DENEUVE Mme EMAURY M GIBIER M LEMOINE Mme PRUDOR M RALLE M REPESSE Mme ROUAULT

Ont donné pouvoir : M AUFFRAY à M DELAMARRE, Mme CLAVIER à Mme ROUAULT Mme GANDIN à Mme PRUDOR, M RONSIN à M. BROUAZIN

Loudéac Communauté Bretagne Centre:

Présents : M CARON Mme PERQUIS M PERTUISEL M PICHOT

Ont donné pouvoir : /

Étaient excusés : /

Assistaient également à la réunion : Monsieur LABBE, M ZILLIOX (DGS)

M. PERTUISEL est élu secrétaire de séance.

Séance close à 11h40

SMICTOM CENTRE OUEST
35290 SAINT MEEN LE GRAND

Objet : CONVENTION DU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR UNE ETUDE TERRITORIALE DE FAISABILITE D'UN NOUVEAU CENTRE DE TRI ET D'UNE POLITIQUE DE MUTUALISATION DE LA VALORISATION DES RESSOURCES- Avenant n°2

En décembre 2016, le Syndicat Mixte des Pays de Rance et de la Baie (SMPRB) a décidé de lancer une étude territoriale sur l'ensemble des unités de traitement existantes sur son territoire, ainsi qu'une étude pour la création de nouvelles unités telle la création d'un centre de tri.

Le SMPRB a proposé d'étendre cette étude aux Syndicats voisins et avait, à ce titre, sollicité le SMICTOM Centre-Ouest, le SMICTOM des Forêts, le SMICTOM du Pays de Fougères et le SMICTOM Sud Est 35. Le comité syndical a validé cette proposition et approuvé par délibération 2018-33 du 28 juin 2018 la constitution d'un groupement de commande.

En complément de cette étude, le groupement souhaitait lancer une consultation pour une assistance juridique. Un avenant n°1 a ainsi fait l'objet de la délibération de bureau 2019-34 du 16 mai 2019.

Compte tenu des récentes fusions entre syndicat de traitement des déchets, un avenant n°2 est présenté par le SMPRB actant la participation du syndicat de traitement VITRE-FOUGERES en lieu et place des SMICTOM SUD EST 35 et SMICTOM PAYS DE FOUGERES et la modification de ses représentants dans la Commission d'Appel d'Offres du groupement :

Collectivité	Nom	Fonction
Syndicat de traitement VITRE-FOUGERES	Serge BOUDET	Délégué Titulaire
	Isabelle CEZE	Délégué Suppléant

Le Bureau a émis un avis favorable à cette convention.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve l'avenant n°2 à la convention de groupement de commande entre les SMICTOM Centre Ouest, SMICTOM des Forêts, SMICTOM du Pays de Fougères, SMICTOM du SUD EST 35 et le SMPRB actant la participation du syndicat de traitement VITRE-FOUGERES en lieu et place des SMICTOM SUD EST 35 et SMICTOM PAYS DE FOUGERES et la modification de ses représentants dans la Commission d'Appel d'Offres,
- autorise le Président à signer l'avenant annexé à la présente délibération,
- autoriser le Président à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cet avenant.

Pour extrait conforme
Fait à St Méen le Grand, le 08 octobre 2019

Délibération 2019/57



Syndicat Mixte Intercommunal pour la Collecte et le Traitement des Ordures Ménagères de la Région Centre-Ouest de l'Ille et Vilaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille dix-neuf, le mardi 8 octobre à 9h00, le Comité Syndical, convoqué en Comité Syndical ordinaire le 23 septembre 2019 s'est réuni à la salle polyvalente de ST ONEN LA CHAPELLE, sous la présidence de Monsieur Philippe CHEVREL.

Dinan Agglomération :

Présents : M BERTRAND M CHEVALIER M DUROT M GOHEL Mme GUILLEMOT M MAILLARD M O'DY M TEXIER

Ont donné pouvoir : Mme BERHAULT à Mme GUILLEMOT, M DELAROCHE à M. GOHEL

Ploërmel Communauté :

Présents : M BOUESNARD Mme BRAJEUL M BUOT M CHANGEUR M COUDE M DORE M DORE M EON Mme GUILLOTIN Mme HOMO M HOSPOD M JALLU M LEMAZURIER Mme MORIN M PINCON M RAULO M RICHARD

Ont donné pouvoir : M BOURNE à M DORE

Communauté de Communes de l'Oust à Brocéliande :

Présents : M ANÉ M BECKER M HAMERY Mme KERFERS M LE SAUX

Ont donné pouvoir : M BRULE à M. ANE, Mme CHEREL à M KERFERS, M DASCIER à M MULLER, M DROUGARD à M HAMERY, M MARTIN à M OUVRARD

Brocéliande Communauté:

Présents : M ALBERT M CHARLET Mme DAVID Mme DOUTE-BOUTON M DUAULT M ETHORÉ Mme GUILLARD M HERVAULT M PERRICHOT Mme PIEDERRIERE M PIEL Mme RENOU Mme VERDON

Ont donné pouvoir : M GUERMOND à Mme GUILLARD, M LERAY à M PIEL, M THOMAS à M CHARLET

Communauté de Communes de St Méen - Montauban :

Présents : M ALLEE M BASTARDIEM BESNARD M BRIAND M BRIANTAIS M DAUGAN M DELALANDE Mme FRAPPIN M GEORGEAULT M GLOTIN M GORRE M GUINARD Mme LECOMTE M LEROY M LEVREL M OMNES M RABAJOIE M TRUTIN M UDIN

Ont donné pouvoir : M BOHANNE à M. CHEVREL, M LUCE à M GUINARD, Mme ROLLAND à M. DELALANDE, Mme ROUVRAY-GABOREL à M GLOTIN

Montfort sur Meu Communauté :

Présents : M BROUAZIN M COLLET M DANIEL M DELAMARRE M DENEUVE Mme EMAURY M GIBIER M LEMOINE Mme PRUDOR M RALLE M REPESSE Mme ROUAULT

Ont donné pouvoir : M AUFRAY à M DELAMARRE, Mme CLAVIER à Mme ROUAULT Mme GANDIN à Mme PRUDOR, M RONSIN à M. BROUAZIN

Loudéac Communauté Bretagne Centre:

Présents : M CARON Mme PERQUIS M PERTUISEL M PICHOT

Ont donné pouvoir : /

Etaient excusés : /

Assistaient également à la réunion : Monsieur LABBE, M ZILLIOX (DGS)

M. PERTUISEL est élu secrétaire de séance.

Séance close à 11h40

SMICTOM CENTRE OUEST
35290 SAINT MEEN LE GRAND

Objet : Plan régional de prévention et de gestion des déchets & ressources (PRPGD)

La Région Bretagne s'est engagée en 2016 dans l'élaboration de son Plan régional des déchets (PRPGD), conformément aux dispositions de la loi portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) qui transfère la compétence de planification en matière de prévention et de gestion des déchets aux Régions.

Une première série d'auditions des acteurs (Etat et collectivités territoriales, ADEME, réseaux consulaires, professionnels, éco-organismes, associations) directement impliqués dans la prévention et la gestion des déchets a été engagée au cours de l'année 2016. Un ensemble de rencontres avec les collectivités bretonnes et un « Tro Breizh » des installations ont parallèlement été organisés.

A partir de 2017, le travail spécifique de définition du projet de PRPGD a débuté par le biais de groupes de travail thématiques et a fait l'objet d'un accompagnement particulier de la Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi du Plan (CCES) tout au long de son processus.

Les principes fondamentaux qui figurent au PRPGD breton sont les suivants :

- Démarche de protection et d'amélioration de l'environnement
- Trajectoire « zéro enfouissement des déchets », ceux-ci étant aussi des ressources
- Respect des dispositions et objectifs réglementaires
- Adhésion aux principes d'économie circulaire
- Respect de la hiérarchie des modes de traitement (prévention, réemploi/réutilisation, valorisation matière et valorisation énergétique, élimination)
- Gestion de proximité et d'autosuffisance, au plus près des territoires
- Facilitation de la mutualisation des outils de traitement et de coopération entre territoires, reconversion des sites existants ;
- Adaptation de la mise en oeuvre des REP à l'échelle régionale ;
- Importance de la mobilisation des acteurs bretons et de leur bonne coordination ;
- Reconnaissance d'une place particulière dédiée à l'ESS dans les filières nouvelles (collecte et réemploi notamment).

Le 30 avril dernier, la Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi du Plan s'est réunie et a émis un avis favorable sur le projet de PRPGD et son rapport environnemental.

Le Code de l'Environnement prévoit dans son article R.541-22 qu'après l'avis émis par la Commission consultative, le projet de PRPGD et son rapport environnemental soit notamment soumis pour avis aux EPCI à compétence collecte et traitement des déchets.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- émet un avis favorable sur le projet de Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets présenté par la Région Bretagne,
- autorise le Président ou le vice-président délégué à signer toutes pièces administratives afférentes à cette décision.

Pour extrait conforme

Fait à St Méen le Grand, le 08 octobre 2019

Délibération 2019/58



De Président,
Philippe CHEVREL

Syndicat Mixte Intercommunal pour la Collecte et le Traitement des Ordures Ménagères de la Région Centre-Ouest de l'Ille et Vilaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille dix-neuf, le mardi 8 octobre à 9h00, le Comité Syndical, convoqué en Comité Syndical ordinaire le 23 septembre 2019 s'est réuni à la salle polyvalente de ST ONEN LA CHAPELLE, sous la présidence de Monsieur Philippe CHEVREL.

Dinan Agglomération :

Présents : M BERTRAND M CHEVALIER M DUROT M GOHEL Mme GUILLEMOT M
MAILLARD M ODYE M TEXIER
Ont donné pouvoir : Mme BERHAULT à Mme GUILLEMOT, M DELAROCHE à M. GOHEL

Ploërmel Communauté :

Présents : M BOUESNARD Mme BRAJEUL M BUOT M CHANGEUR M COUDE M
DORE M DORE M EON Mme GUILLOTIN Mme HOMO M HOSPOD M JALLU M
LEMAZURIER Mme MORIN M PINCON M RAULO M RICHARD
Ont donné pouvoir : M BOURNE à M DORE

Communauté de Communes de l'Oust à Brocéliande :

Présents : M ANÉ M BECKER M HAMERY Mme KERFERS M LE SAUX
Ont donné pouvoir : M BRULE à M. ANE, Mme CHEREL à M KERFERS, M DASCIER à M
MULLER, M DROUGARD à M HAMERY, M MARTIN à M OUVRARD

Brocéliande Communauté:

Présents : M ALBERT M CHARLET Mme DAVID Mme DOUTE-BOUFON M DUAULT
M ETHORÉ Mme GUILLARD M HERVAULT M PERRICHOT Mme PIEDERRIERE M
PIEL Mme RENOU Mme VERDON
Ont donné pouvoir : M GUERMOND à Mme GUILLARD, M LERAY à M PIEL, M THOMAS
à M CHARLET

Communauté de Communes de St Méen - Montauban :

Présents : M ALLEE M BASTARDIEM BESNARD M BRIAND M BRIANTAIS M
DAUGAN M DELALANDE Mme FRAPPIN M GEORGEAULT M GLOTIN M GORRE
M GUINARD Mme LECOMTE M LEROY M LEVREL M OMNES M RABAJOIE
M TRUTIN M UDIN
Ont donné pouvoir : M BOHANNE à M.CHEVREL, M LUCE à M GUINARD, Mme
ROLLAND à M. DELALANDE, Mme ROUVRAY-GABOREL à M GLOTIN

Montfort sur Meu Communauté :

Présents : M BROUAZIN M COLLET M DANIEL M DELAMARRE M DENEUVE Mme
EMAURY M GIBIER M LEMOINE Mme PRUDOR M RALLE M REPESSE Mme
ROUAULT
Ont donné pouvoir : M AUFFRAY à M DELAMARRE, Mme CLAVIER à Mme ROUAULT
Mme GANDIN à Mme PRUDOR, M RONSIN à M. BROUAZIN

Loudéac Communauté Bretagne Centre:

Présents : M CARON Mme PERQUIS M PERTUISEL M PICHOT
Ont donné pouvoir : /

Etaient excusés : /

Assistaient également à la réunion : Monsieur LABBE, M ZILLIOX (DGS)
M. PERTUISEL est élu secrétaire de séance.
Séance close à 11h40

SMICTOM CENTRE OUEST
35290 SAINT MEEN LE GRAND

Objet : Modification des Statuts du Syndicat

Compte tenu des évolutions intervenues dans les périmètres des communautés de communes au 1er janvier 2017, il est nécessaire d'actualiser les statuts du Syndicat en tenant compte des nouvelles organisations territoriales. Par ailleurs, il convient également de prendre en considération les cas particuliers des communes d'Irodouer et de Saint-Pern, membres de La « communauté de communes Saint-Méen Montauban », mais qui ne sont pas membres du syndicat.

En conséquence, l'article 1 de l'arrêté inter-préfectoral du 16 mai 2014 définissant les statuts du SMICTOM du Centre-Ouest se trouve ainsi modifié :

article 1:

Le SMICTOM du Centre Ouest de l'Ille-et-Vilaine se compose des collectivités suivantes :

pour le département d'Ille et Vilaine,

- La « **communauté de communes Saint-Méen Montauban** », en représentation-substitution des communes de Bléruais, Boisgervilly, Gaël, La Chapelle du Lou du Lac, Landujan, Le Crouais, Médréac, Montauban de Bretagne, Muel, Quédillac, St Malon s/ Mel, St Onen la Chapelle, St Maugan, St Méen le Grand, St Uniac
- La « **Communauté de communes de Brocéliande** »
- La Communauté de communes « **Montfort Communauté** »

pour le département des Côtes d'Armor

- La Communauté de communes « **Loudéac Communauté- Bretagne Centre** », en représentation-substitution des communes de Loscouët-sur-Meu, Merillac, Saint-Launeuc, Tremorel,
- La Communauté d'agglomération « **Dinan Agglomération** », en représentation-substitution des communes de Caulnes, La Chapelle Blanche, Guenroc, Guitte, Plumaudan, Plumaugat, Saint-Jouan-de-l'Isle et Saint-Maden;

pour le département du Morbihan

- La Communauté de communes « **Ploërmel Communauté** », en représentation-substitution des communes de Brignac, Concoret, Evriguet, Guilliers, La Trinité-Porhoët, Mauron, Ménéac, Mohon, Néant-sur-Yvel, Saint-Brieuc-de-Mauron, Saint-Léry, Saint-Malo-des-Trois Fontaines et Tréhorenteuc;
- La Communauté de communes « **De l'Oust à Brocéliande Communauté** », en représentation-substitution des communes d'Augan, Beignon, Guer, Monteneuf, Porcaro, Réminiac et Saint-Malo-de-Beignon;

En application des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales art.5211-20, cette modification sera notifiée aux communautés de communes adhérentes, afin que leur conseil communautaire soit consulté dans un délai de trois mois à compter de la notification. A défaut de délibération dans ce délai, la décision sera réputée favorable.

Le Bureau a émis un avis favorable à cette modification.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité

↳ adopte la modification des statuts en ses termes précités.

↳ autorise le Président ou le vice-président délégué à signer toutes pièces administratives afférentes à cette décision.

Pour extrait conforme

Fait à St Méen le Grand, le 08 octobre 2019



DELIBERATION
N° 2019- 59

Envoyé en préfecture le 10/10/2019

Reçu en préfecture le 10/10/2019

Affiché le

ID : 035-253500995-20191008-D_2019_59-DE

Syndicat Mixte Intercommunal pour la Collecte et le Traitement des Ordures Ménagères de la Région Centre-Ouest de l'Ille et Vilaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille dix-neuf, le mardi 8 octobre à 9h00, le Comité Syndical, convoqué en Comité Syndical ordinaire le 23 septembre 2019 s'est réuni à la salle polyvalente de ST ONEN LA CHAPELLE, sous la présidence de Monsieur Philippe CHEVREL.

Dinan Agglomération :

Présents : M BERTRAND M CHEVALIER M DUROT M GOHEL Mme GUILLEMOT M
MAILLARD M ODYE M TEXIER
Ont donné pouvoir : Mme BERHAULT à Mme GUILLEMOT, M DELAROCHE à M. GOHEL

Ploërmel Communauté :

Présents : M BOUESNARD Mme BRAJEUL M BUOT M CHANGEUR M COUDE M
DORE M DORE M EON Mme GUILLOTIN Mme HOMO M HOSPOD M JALLU M
LEMAZURIER Mme MORIN M PINCON M RAULO M RICHARD
Ont donné pouvoir : M BOURNE à M DORE

Communauté de Communes de l'Oust à Brocéliande :

Présents : M ANÉ M BECKER M HAMERY Mme KERFERS M LE SAUX
Ont donné pouvoir : M BRULE à M. ANE, Mme CHEREL à M KERFERS, M DASCIER à M
MULLER, M DROUGARD à M HAMERY, M MARTIN à M OUVRARD

Brocéliande Communauté:

Présents : M ALBERT M CHARLET Mme DAVID Mme DOUTE-BOUTON M DUAULT
M ETHORÉ Mme GUILLARD M HERVAULT M PERRICHOT Mme PIEDERRIERE M
PIEL Mme RENOU Mme VERDON
Ont donné pouvoir : M GUERMOND à Mme GUILLARD, M LERAY à M PIEL, M THOMAS
à M CHARLET

Communauté de Communes de St Méen - Montauban :

Présents : M ALLEE M BASTARDIEM BESNARD M BRIAND M BRIANTAIS M
DAUGAN M DELALANDE Mme FRAPPIN M GEORGEAULT M GLOTIN M GORRE
M GUINARD Mme LECOMTE M LEROY M LEVREL M OMNES M RABAJOIE
M TRUTIN M UDIN
Ont donné pouvoir : M BOHANNE à M.CHEVREL, M LUCE à M GUINARD, Mme
ROLLAND à M. DELALANDE, Mme ROUVRAY-GABOREL à M GLOTIN

Montfort sur Meu Communauté :

Présents : M BROUAZIN M COLLET M DANIEL M DELAMARRE M DENEUVE Mme
EMAURY M GIBIER M LEMOINE Mme PRUDOR M RALLE M REPESSE Mme
ROUAULT
Ont donné pouvoir : M AUFFRAY à M DELAMARRE, Mme CLAVIER à Mme ROUAULT
Mme GANDIN à Mme PRUDOR, M RONSIN à M. BROUAZIN

Loudéac Communauté Bretagne Centre:

Présents : M CARON Mme PERQUIS M PERTUISEL M PICHOT
Ont donné pouvoir : /

Etaient excusés : /

Assistaient également à la réunion : Monsieur LABBE, M ZILLIOX (DGS)
M. PERTUISEL est élu secrétaire de séance.
Séance close à 11h40

SMICTOM CENTRE OUEST
35290 SAINT MEEN LE GRAND

Objet : travaux de construction d'un hangar sur le site de Point Clos pour le transfert du tri sélectif - résultat appel d'offres

Par délibération du 25 juin 2019, le comité syndical a décidé de lancer un appel d'offres pour l'aménagement de la déchèterie de Porcaro.

L'appel d'offres a été adressé le 14 août 2019 au BOAMP et déposé sur la plateforme MEGALIS
La date limite de remise des offres était fixée au vendredi 13 septembre à 12 heures.

16 entreprises ont téléchargé ou sollicité le dossier de consultation
3 offres sont parvenues au SMICTOM du Centre-Ouest sur la plate-forme de dématérialisation des marchés.
La commission d'appel d'offres a réalisé l'analyse des offres les 16 septembre, 26 septembre et 08 octobre 2019 à 8h30.

Le comité syndical est appelé à acter le choix de la Commission d'Appel d'Offres et autoriser le président à signer le marché avec les attributaires de chacun des lots.

Au regard des analyses technique et financière, et conformément aux critères de sélection du jugement des offres, la Commission d'appel d'offres a décidé de retenir les entreprises :

Pour le Lot 1 VRD- RUELLAN MICHEL ET FILS pour un montant de 63 547,35€HT
Pour le Lot 2 Bâtiment- SBK BATIMENT pour un montant de 210 819,23 €HT

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité :

✎ prend acte de la décision de la commission d'appel d'offres et retient :

Pour le Lot 1 VRD- RUELLAN MICHEL ET FILS pour un montant de 63 547,35€HT

Pour le Lot 2 Bâtiment- SBK BATIMENT pour un montant de 210 819,23 €HT

✎ autorise le président ou le vice-président délégué à signer le marché avec les entreprises retenues ainsi que toutes pièces administratives relatives à cet effet.

Pour extrait conforme

Fait à St Méen le Grand, le 08 octobre 2019

Le Président,
Philippe CHEVREL



DELIBERATION
N° 2019 / 60

Syndicat Mixte Intercommunal pour la Collecte et le Traitement des Ordures Ménagères de la Région Centre-Ouest de l'Ille et Vilaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille dix-neuf, le mardi 8 octobre à 9h00, le Comité Syndical, convoqué en Comité Syndical ordinaire le 23 septembre 2019 s'est réuni à la salle polyvalente de ST ONEN LA CHAPELLE, sous la présidence de Monsieur Philippe CHEVREL.

Dinan Agglomération :

Présents : M BERTRAND M CHEVALIER M DUROT M GOHEL Mme GUILLEMOT M MAILLARD M ODYE M TEXIER

Ont donné pouvoir : Mme BERHAULT à Mme GUILLEMOT, M DELAROCHE à M. GOHEL

Ploërmel Communauté :

Présents : M BOUESNARD Mme BRAJEUL M BUOT M CHANGEUR M COUDE M DORE M DORE MEON Mme GUILLOTIN Mme HOMO M HOSPOD M JALLU M LEMAZURIER Mme MORIN M PINCON M RAULO M RICHARD

Ont donné pouvoir : M BOURNE à M DORE

Communauté de Communes de l'Oust à Brocéliande :

Présents : M ANÉ M BECKER M HAMERY Mme KERFERS M LE SAUX

Ont donné pouvoir : M BRULE à M. ANE, Mme CHEREL à M KERFERS, M DASCIER à M MULLER, M DROUGARD à M HAMERY, M MARTIN à M OUVRARD

Brocéliande Communauté:

Présents : M ALBERT M CHARLET Mme DAVID Mme DOUTE-BOUTON M DUAULT M ETHORÉ Mme GUILLARD M HERVAULT M PERRICHOT Mme PIEDERRIERE M PIEL Mme RENOU Mme VERDON

Ont donné pouvoir : M GUERMOND à Mme GUILLARD, M LERAY à M PIEL, M THOMAS à M CHARLET

Communauté de Communes de St Méen - Montauban :

Présents : M ALLEE M BASTARDIEM BESNARD M BRIAND M BRIANTAIS M DAUGAN M DELALANDE Mme FRAPPIN M GEORGEAULT M GLOTIN M GORRE M GUINARD Mme LECOMTE M LEROY M LEVREL M OMNES M RABAJOIE M TRUTIN M UDIN

Ont donné pouvoir : M BOHANNE à M.CHEVREL, M LUCE à M GUINARD, Mme ROLLAND à M. DELALANDE, Mme ROUVRAY-GABOREL à M GLOTIN

Montfort sur Meu Communauté :

Présents : M BROUAZIN M COLLET M DANIEL M DELAMARRE M DENEUVE Mme EMAURY M GIBIER M LEMOINE Mme PRUDOR M RALLE M REPESSE Mme ROUAULT

Ont donné pouvoir : M AUFFRAY à M DELAMARRE, Mme CLAVIER à Mme ROUAULT Mme GANDIN à Mme PRUDOR, M RONSIN à M. BROUAZIN

Loudéac Communauté Bretagne Centre:

Présents : M CARON Mme PERQUIS M PERTUISEL M PICHOT

Ont donné pouvoir : /

Etaient excusés : /

Assistaient également à la réunion : Monsieur LABBE, M ZILLIOX (DGS)

M. PERTUISEL est élu secrétaire de séance.

Séance close à 11h40

SMICTOM CENTRE OUEST
 35290 SAINT MEEN LE GRAND

Objet : DM 3/2019

Vu le budget primitif 2019 voté le 17 décembre 2018,
 Vu la DM 1/2019 approuvée le 26 mars 2019
 Vu la DM 2/2019 approuvée le 25 juin 2019
 Lecture de la délibération modificative n° 3 est donnée telle que :

	art.	Objet	Nouvelles propositions
Section d'Investissement -Dépenses			
Opération 19	2188	ACQUISITION DE CONTENEURS OM	5 000,00 €
Opération 60	2188	COLLECTE SELECTIVE	-5 000,00 €
Opération 50	2313	Batiment SMICTOM renovation sol	500,00 €
Opération 54	2313	Decheterie Guilliers peinture local, signalétique, clotures	12 000,00 €
Opération 35	2313	Decheterie Porcaro réaménagement déchèterie -crédits supplém	240 000,00 €
Opération 79	2313	Centre de transfert crédits supplémentaires	110 000,00 €
Opération 80	2313	Programme investissement déchèteries	-362 500,00 €

Le comité syndical est appelé à approuver cette délibération modificative n° 3/2019

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

☞ approuve la délibération modificative n° 3/2019 susvisée,
 ☞ autorise le Président ou le vice-président délégué à signer toutes pièces administratives relatives à cet effet.

Pour extrait conforme
 Fait à St Méen le Grand, le 08 octobre 2019

DELIBERATION
N° 2019 / 61

Le Président,
 Philippe CHEVREL



Syndicat Mixte Intercommunal pour la Collecte et le Traitement des Ordures Ménagères de la Région Centre-Ouest de l'Ille et Vilaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille dix-neuf, le mardi 8 octobre à 9h00, le Comité Syndical, convoqué en Comité Syndical ordinaire le 23 septembre 2019 s'est réuni à la salle polyvalente de ST ONEN LA CHAPELLE, sous la présidence de Monsieur Philippe CHEVREL.

Dinan Agglomération :

Présents : M BERTRAND M CHEVALIER M DUROT M GOHEL Mme GUILLEMOT M
MAILLARD M ODYE M TEXIER
Ont donné pouvoir : Mme BERHAULT à Mme GUILLEMOT, M DELAROCHE à M. GOHEL

Ploërmel Communauté :

Présents : M BOUESNARD Mme BRAJEUL M BUOT M CHANGEUR M COUDE M
DORE M DORE M EON Mme GUILLOTIN Mme HOMO M HOSPOD M JALLU M
LEMAZURIER Mme MORIN M PINCON M RAULO M RICHARD
Ont donné pouvoir : M BOURNE à M DORE

Communauté de Communes de l'Oust à Brocéliande :

Présents : M ANÉ M BECKER M HAMERY Mme KERFERS M LE SAUX
Ont donné pouvoir : M BRULE à M. ANE, Mme CHEREL à M KERFERS, M DASCIER à M
MULLER, M DROUGARD à M HAMERY, M MARTIN à M OUVRARD

Brocéliande Communauté:

Présents : M ALBERT M CHARLET Mme DAVID Mme DOUTE-BOUTON M DUAULT
M ETHORÉ Mme GUILLARD M HERVAULT M PERRICHOT Mme PIEDERRIERE M
PIEL Mme RENOU Mme VERDON
Ont donné pouvoir : M GUERMOND à Mme GUILLARD, M LERAY à M PIEL, M THOMAS
à M CHARLET

Communauté de Communes de St Méen - Montauban :

Présents : M ALLEE M BASTARDIEM BESNARD M BRIAND M BRIANTAIS M
DAUGAN M DELALANDE Mme FRAPPIN M GEORGEAULT M GLOTIN M HORRE
M GUINARD Mme LECOMTE M LEROY M LEVREL M OMNES M RABAJOIE
M TRUTIN M UDIN
Ont donné pouvoir : M BOHANNE à M.CHEVREL, M LUCE à M GUINARD, Mme
ROLLAND à M. DELALANDE, Mme ROUVRAY-GABOREL à M GLOTIN

Montfort sur Meu Communauté :

Présents : M BROUAZIN M COLLET M DANIEL M DELAMARRE M DENEUVE Mme
EMAURY M GIBIER M LEMOINE Mme PRUDOR M RALLE M REPESE Mme
ROUAULT
Ont donné pouvoir : M AUFFRAY à M DELAMARRE, Mme CLAVIER à Mme ROUAULT
Mme GANDIN à Mme PRUDOR, M RONSIN à M. BROUAZIN

Loudéac Communauté Bretagne Centre:

Présents : M CARON Mme PERQUIS M PERTUISEL M PICHOT
Ont donné pouvoir : /

Etaient excusés : /

Assistaient également à la réunion : Monsieur LABBE, M ZILLIOX (DGS)
M. PERTUISEL est élu secrétaire de séance.
Séance close à 11h40

SMICTOM CENTRE OUEST
35290 SAINT MEEN LE GRAND

Objet : Admissions en non-valeur

M. le receveur du Syndicat fait savoir qu'il ne peut recouvrir quelques titres. Il est proposé de mettre en non-valeur les titres suivants :

N° titre 2396/2014 - Le Relais de la Hucherais -Montauban de Bretagne- Reste dû 63,68€ - Motif de la présentation = clôture insuffisance actif sur RJ/LJ

N° titre 2544/2014 – LPA- Reste dû 147,84€ - Motif de la présentation = clôture insuffisance actif sur RJ/LJ

N° titre– 0298/2017- JEAN MI SERVICES PARTICULIER- PLEUMELEUC- Reste dû 113,05€ - Motif de la présentation = clôture insuffisance actif sur RJ/LJ

Le Comité Syndical est appelé à approuver ces admissions en non-valeurs.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

☞ approuve les admissions susvisées en non-valeur,

☞ autorise le président ou le vice-président délégué à signer toutes pièces administratives y afférentes.

Pour extrait conforme
Fait à St Meén le Grand, le 08 octobre 2019

 Le Président,
Philippe CHEVREL

**DELIBERATION N°
2019 / 62**

SMICTOM CENTRE OUEST
35290 SAINT MEEN LE GRAND

Objet : Contrat d'assurance des risques statutaires du personnel 2020-2023

Le contrat d'assurance des risques statutaires du personnel, conclu avec la CNP Assurances arrive à échéance le 31/12/2019. Ce type de contrat garantit les collectivités contre les risques financiers statutaires liés à l'absentéisme pour raison de santé de leurs agents titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL, les agents stagiaires et non titulaires affiliés à l'IRCANTEC.

Par délibération du 17/12/2018, le Comité syndical a mandaté le Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine pour mettre en œuvre les procédures de mise en concurrence des entreprises d'assurances agréées, pour son compte, en vue de souscrire un nouveau contrat couvrant la période du 01/01/19 au 31/12/2023.

Le Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine a ainsi retenu la compagnie d'assurance CNP Assurances, le courtier gestionnaire étant Sofaxis.

Le Centre de gestion a communiqué au SMICTOM Centre-Ouest les taux applicables à compter du 1^{er} janvier 2020 pour une durée de contrat de 4 ans :

5,20% pour les agents affiliés à la CNRACL (5,75% en 2016)

0,85% pour les agents IRCANTEC (1,10% en 2016),

L'assiette de la cotisation est basée sur le traitement indiciaire brut annuel d'activité à la date de souscription du contrat, auquel s'appliquent les taux indiqués ci-dessus. Les taux sont garantis 2 ans.

Le Bureau du 26/09/19 a donné un avis favorable à ce contrat d'assurance des risques statutaires du personnel.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à la majorité

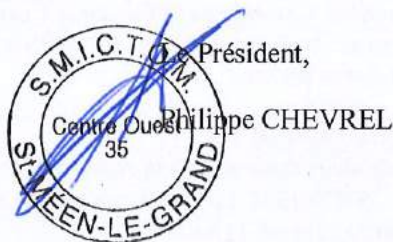
☞ approuve les conditions proposées par CNP Assurances dans le nouveau contrat d'assurance des risques statutaires du personnel dans le cadre de la consultation organisée par le Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine

☞ donne pouvoir au président ou au vice-président délégué pour signer cette convention ainsi que toutes pièces administratives relatives à cette décision.

Pour extrait conforme

Fait à St Méen le Grand, le 08 octobre 2019

DELIBERATION
N° 2019-63



Syndicat Mixte Intercommunal pour la Collecte et le Traitement des Ordures Ménagères de la Région Centre-Ouest de l'Ille et Vilaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille dix-neuf, le mardi 8 octobre à 9h00, le Comité Syndical, convoqué en Comité Syndical ordinaire le 23 septembre 2019 s'est réuni à la salle polyvalente de ST ONEN LA CHAPELLE, sous la présidence de Monsieur Philippe CHEVREL.

Dinan Agglomération :

Présents : M BERTRAND M CHEVALIER M DUROT M GOHEL Mme GUILLEMOT M MAILLARD M ODYE M TEXIER

Ont donné pouvoir : Mme BERHAULT à Mme GUILLEMOT, M DELAROCHE à M. GOHEL

Ploërmel Communauté :

Présents : M BOUESNARD Mme BRAJEUL M BUOT M CHANGEUR M COUDE M DORE M DORE M EON Mme GUILLOTIN Mme HOMO M HOSPOD M JALLU M LEMAZURIER Mme MORIN M PINCON M RAULO M RICHARD

Ont donné pouvoir : M BOURNE à M DORE

Communauté de Communes de l'Oust à Brocéliande :

Présents : M ANÉ M BECKER M HAMERY Mme KERFERS M LE SAUX

Ont donné pouvoir : M BRULE à M. ANE, Mme CHEREL à M KERFERS, M DASCIER à M MULLER, M DROUGARD à M HAMERY, M MARTIN à M OUVRARD

Brocéliande Communauté:

Présents : M ALBERT M CHARLET Mme DAVID Mme DOUTE-BOUTON M DUAULT M ETHORÉ Mme GUILLARD M HERVAULT M PERRICHOT Mme PIEDERRIERE M PIEL Mme RENOU Mme VERDON

Ont donné pouvoir : M GUERMOND à Mme GUILLARD, M LERAY à M PIEL, M THOMAS à M CHARLET

Communauté de Communes de St Méen - Montauban :

Présents : M ALLEE M BASTARDIEM BESNARD M BRIAND M BRIANTAIS M DAUGAN M DELALANDE Mme FRAPPIN M GEORGEAULT M GLOTIN M GORRE M GUINARD Mme LECOMTE M LEROY M LEVREL M OMNES M RABAJOIE M TRUTIN M UDIN

Ont donné pouvoir : M BOHANNE à M.CHEVREL, M LUCE à M GUINARD, Mme ROLLAND à M. DELALANDE, Mme ROUVRAY-GABOREL à M GLOTIN

Montfort sur Meu Communauté :

Présents : M BROUAZIN M COLLET M DANIEL M DELAMARRE M DENEUVE Mme EMAURY M GIBIER M LEMOINE Mme PRUDOR M RALLE M REPESSE Mme ROUAULT

Ont donné pouvoir : M AUFRAY à M DELAMARRE, Mme CLAVIER à Mme ROUAULT Mme GANDIN à Mme PRUDOR, M RONSIN à M. BROUAZIN

Loudéac Communauté Bretagne Centre:

Présents : M CARON Mme PERQUIS M PERTUISEL M PICHOT

Ont donné pouvoir : /

Etaient excusés : /

Assistaient également à la réunion : Monsieur LABBE, M ZILLIOX (DGS)

M. PERTUISEL est élu secrétaire de séance.

Séance close à 11h40

SMICTOM CENTRE OUEST
35290 SAINT MEEN LE GRAND

Objet : marché de Location et exploitation d'une unité de valorisation du biogaz de l'ISDND - procédure infructueuse

Par délibération du 25 juin 2019, le comité syndical a décidé de lancer un appel d'offres pour la Location et exploitation d'une unité de valorisation du biogaz de l'ISDND.

Celui-ci a fait l'objet d'une parution le 18 juillet 2019. La réception des offres était fixée au 5 septembre 2019 à 12 heures.

Le nombre de dossiers demandés ou téléchargés est de 12 et un seul dossier a été reçu :

ENTREPRISES	Solution de base Montant HT
FBI SA	489 000 €

La commission d'appel d'offres a procédé à l'analyse des offres le 16 septembre 2019.

L'unique offre présentée est très supérieure à l'estimation faite au préalable et dépasse le seuil de procédure adaptée envisagé (221 000€HT).

La CAO a en conséquence proposé de ne pas y donner suite et déclarer la procédure infructueuse.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité :

✎ prend acte de la décision de la commission d'appel d'offres de déclarer la procédure infructueuse

Pour extrait conforme

Fait à St Méen le Grand, le 08 octobre 2019

Le Président,
Philippe CHEVREL



DELIBERATION
N° 2019 / 64

Syndicat Mixte Intercommunal pour la Collecte et le Traitement des Ordures Ménagères de la Région Centre-Ouest de l'Ille et Vilaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille dix-neuf, le mardi 8 octobre à 9h00, le Comité Syndical, convoqué en Comité Syndical ordinaire le 23 septembre 2019 s'est réuni à la salle polyvalente de ST ONEN LA CHAPELLE, sous la présidence de Monsieur Philippe CHEVREL.

Dinan Agglomération :

Présents : M BERTRAND M CHEVALIER M DUROT M GOHEL Mme GUILLEMOT M MAILLARD M ODYE M TEXIER

Ont donné pouvoir : Mme BERHAULT à Mme GUILLEMOT, M DELAROCHE à M. GOHEL

Ploërmel Communauté :

Présents : M BOUESNARD Mme BRAJEUL M BUOT M CHANGEUR M COUDE M DORE M DORE M EON Mme GUILLOTIN Mme HOMO M HOSPOD M JALLU M LEMAZURIER Mme MORIN M PINCON M RAULO M RICHARD

Ont donné pouvoir : M BOURNE à M DORE

Communauté de Communes de l'Oust à Brocéliande :

Présents : M ANÉ M BECKER M HAMERY Mme KERFERS M LE SAUX

Ont donné pouvoir : M BRULE à M. ANE, Mme CHEREL à M KERFERS, M DASCIER à M MULLER, M DROUGARD à M HAMERY, M MARTIN à M OUVRARD

Brocéliande Communauté:

Présents : M ALBERT M CHARLET Mme DAVID Mme DOUTE-BOUTON M DUAULT M ETHORÉ Mme GUILLARD M HERVAULT M PERRICHOT Mme PIEDERRIERE M PIEL Mme RENOU Mme VERDON

Ont donné pouvoir : M GUERMOND à Mme GUILLARD, M LERAY à M PIEL, M THOMAS à M CHARLET

Communauté de Communes de St Méen - Montauban :

Présents : M ALLEE M BASTARDIEM BESNARD M BRIAND M BRIANTAIS M DAUGAN M DELALANDE Mme FRAPPIN M GEORGEAULT M GLOTIN M GORRE M GUINARD Mme LECOMTE M LEROY M LEVREL M OMNES M RABAJOIE M TRUTIN M UDIN

Ont donné pouvoir : M BOHANNE à M.CHEVREL, M LUCE à M GUINARD, Mme ROLLAND à M. DELALANDE, Mme ROUVRAY-GABOREL à M GLOTIN

Montfort sur Meu Communauté :

Présents : M BROUAZIN M COLLET M DANIEL M DELAMARRE M DENEUVE Mme EMAURY M GIBIER M LEMOINE Mme PRUDOR M RALLE M REPESSE Mme ROUAULT

Ont donné pouvoir : M AUFFRAY à M DELAMARRE, Mme CLAVIER à Mme ROUAULT Mme GANDIN à Mme PRUDOR, M RONSIN à M. BROUAZIN

Loudéac Communauté Bretagne Centre:

Présents : M CARON Mme PERQUIS M PERTUISEL M PICHOT

Ont donné pouvoir : /

Etaient excusés : /

Assistaient également à la réunion : Monsieur LABBE, M ZILLIOX (DGS)

M. PERTUISEL est élu secrétaire de séance.

Séance close à 11h40

Syndicat Mixte Intercommunal pour la Collecte et le Traitement des Ordures Ménagères de la Région Centre-Ouest de l'Ille et Vilaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille dix-neuf, le mardi 8 octobre à 9h00, le Comité Syndical, convoqué en Comité Syndical ordinaire le 23 septembre 2019 s'est réuni à la salle polyvalente de ST ONEN LA CHAPELLE, sous la présidence de Monsieur Philippe CHEVREL.

Dinan Agglomération :

Présents : M BERTRAND M CHEVALIER M DUROT M GOHEL Mme GUILLEMOT M MAILLARD M ODYE M TEXIER
Ont donné pouvoir : Mme BERHAULT à Mme GUILLEMOT, M DELAROCHE à M. GOHEL

Ploërmel Communauté :

Présents : M BOUESNARD Mme BRAJEUL M BUOT M CHANGEUR M COUDE M DORE M DORE M EON Mme GUILLOTIN Mme HOMO M HOSPOD M JALLU M LEMAZURIER Mme MORIN M PINCON M RAULO M RICHARD
Ont donné pouvoir : M BOURNE à M DORE

Communauté de Communes de l'Oust à Brocéliande :

Présents : M ANÉ M BECKER M HAMERY Mme KERFERS M LE SAUX
Ont donné pouvoir : M BRULE à M. ANE, Mme CHEREL à M KERFERS, M DASCIER à M MULLER, M DROUGARD à M HAMERY, M MARTIN à M OUVRARD

Brocéliande Communauté:

Présents : M ALBERT M CHARLET Mme DAVID Mme DOUTE-BOUTON M DUAULT M ETHORÉ Mme GUILLARD M HERVAULT M PERRICHOT Mme PIEDERRIERE M PIEL Mme RENOU Mme VERDON
Ont donné pouvoir : M GUERMOND à Mme GUILLARD, M LERAY à M PIEL, M THOMAS à M CHARLET

Communauté de Communes de St Méen - Montauban :

Présents : M ALLEE M BASTARDIEM BESNARD M BRIAND M BRIANTAIS M DAUGAN M DELALANDE Mme FRAPPIN M GEORGEAULT M GLOTIN M HORRE M GUINARD Mme LECOMTE M LEROY M LEVREL M OMNES M RABAJOIE M TRUTIN M UDIN
Ont donné pouvoir : M BOHANNE à M.CHEVREL, M LUCE à M GUINARD, Mme ROLLAND à M. DELALANDE, Mme ROUVRAY-GABOREL à M GLOTIN

Montfort sur Meu Communauté :

Présents : M BROUAZIN M COLLET M DANIEL M DELAMARRE M DENEUVE Mme EMAURY M GIBIER M LEMOINE Mme PRUDOR M RALLE M REPESSE Mme ROUAULT
Ont donné pouvoir : M AUFFRAY à M DELAMARRE, Mme CLAVIER à Mme ROUAULT Mme GANDIN à Mme PRUDOR, M RONSIN à M. BROUAZIN

Loudéac Communauté Bretagne Centre:

Présents : M CARON Mme PERQUIS M PERTUISEL M PICHOT
Ont donné pouvoir : /

Etaient excusés : /

Assistaient également à la réunion : Monsieur LABBE, M ZILLIOX (DGS)
M. PERTUISEL est élu secrétaire de séance.
Séance close à 11h40

SMICTOM CENTRE OUEST
35290 SAINT MEEN LE GRAND

Objet : marché de maîtrise d'œuvre relatif à la construction / réhabilitation des alvéoles 3 et 1 (tranche ferme) et à la construction / réhabilitation des alvéoles 6 et 2 (tranche conditionnelle)

Le cabinet BURGEAP est titulaire d'un marché de maîtrise d'œuvre relatif à la construction / réhabilitation des alvéoles 3 et 1 (tranche ferme) et à la construction / réhabilitation des alvéoles 6 et 2 (tranche conditionnelle).

Le montant initial du marché signé le 14/04/17 était le suivant :

Tranche Ferme	37 074,00 €HT
Tranche conditionnelle	31 916,00 €HT
TOTAL	68 990,00 €HT

Un avenant n° 1 pour un montant de 9 869,20€ HT a été approuvé en comité syndical du 25 juin 2019 en raison de réunions de chantier supplémentaires assurées en dehors du cadre du marché de maîtrise d'œuvre initial. Cet avenant représentait une augmentation de 14,3% du marché initial (tranche ferme+ tranche conditionnelle).

Dans le cadre des opérations liées à la réhabilitation de l'alvéole 2 et à la construction de l'alvéole 6, il était prévu que les 2 opérations puissent se réaliser dans la continuité à partir du mois de mars 2019.

Il s'avère que le remplissage de l'alvéole 2 a été plus long que prévu et ne s'achèvera que courant octobre 2019, de part une quantité de déchets enfouis plus faible qu'envisagée. Il sera nécessaire de réhabiliter cette alvéole 2 dès le mois de novembre 2019, pour pouvoir accéder avec les véhicules à l'alvéole 3 nouvellement créée, en franchissant l'alvéole 2.

Pour autant, les conditions climatiques hivernales ne permettent pas d'imaginer de réaliser dans des conditions correctes la construction de l'alvéole 6 dans la continuité de la réhabilitation de l'alvéole 2 ce qui génère des coûts supplémentaires d'installations et Repliement de chantier pour les entreprises PIGEON TERRASSEMENT -Lot 1, GALOPIN-Lot 2 ainsi que des missions supplémentaires pour le cabinet BURGEAP.

Cela nécessite également de prolonger la durée de mission du cabinet BURGEAP pour une période allant jusqu'au 24/10/20, le marché ayant été conclu à l'origine le 24/04/17 pour une durée de 24 mois.

Des avenants seront donc nécessaires, mais seul celui présenté par le cabinet BURGEAP nécessite d'être approuvé en comité syndical au vu du cumul total des avenants:

Détail de l'avenant n°2

- Montant d'une phase VISA supplémentaire : 1 500 € HT,
- Montant d'une phase AOR supplémentaire : 2 300 € HT,
- Montant de 6 semaines de suivi supplémentaires en phase DET (base 1,25 j/sem + frais) : 950 € HT/semaine x 6 semaines = 5 700,00 € HT.

Sur la base de ces éléments, le montant total de l'avenant est de **9 500,00 € HT**.

Le cumul total des avenants n°1 et n°2 sur le marché BURGEAP atteint donc 28,1% du marché initial (tranche ferme+ tranche conditionnelle).

Après consultation de la société SVP, notre conseil juridique, ce dernier considère que cette situation peut rentrer dans le cas de figure prévus aux articles 139 et 140 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 applicable au présent marché.

La Commission d'appel d'offres s'est prononcée favorablement sur cet avenant le 08 octobre 2019 à 8h30. Le comité syndical est appelé à acter le choix de la Commission d'Appel d'Offres et autoriser le président à signer l'avenant.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité :

✎ prend acte de la décision de la commission d'appel d'offres et approuve l'avenant n°2 précité ayant pour objet le paiement au cabinet BURGEAP de missions supplémentaires pour un montant de 9 500,00 € HT, représentant une augmentation cumulée de 28,1 % du marché initial (tranche ferme+ tranche conditionnelle) et une prolongation de ses missions pour une période allant jusqu'au 24/10/2020

✎ autorise le président ou le vice-président délégué à signer l'avenant ainsi que toutes pièces administratives relatives à cet effet.

Pour extrait conforme

Fait à St Méen le Grand, le 08 octobre 2019

 Le Président,
Philippe CHEVREL

Envoyé en préfecture le 10/10/2019

Reçu en préfecture le 10/10/2019

Affiché le

ID : 035-253500995-20191008-D_2019_65-DE